Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230913-D_2023_054-DE

VILLE DE NAY

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
08/09/2023

Date d'affichage
08/09/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....
et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :
M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :
Mme BLANDIE Marie-Christine donne pouvoir à Mme PAYOT Marie, Mme BIDART Michelle donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, Mme DURAND Pascale donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme DURAND Pascale, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme BIDART Michelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme HONTAA Corinne

Numéro interne de l'acte : 54
Objet : Nouveaux tarifs

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs pour la régie de recettes des droits de place, à la suite de la modification des modalités de tarification des forfaits électricité pour les forains.
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le tableau des tarifs 2023 acté par délibération du 16 novembre 2022, modifié le 5 avril et 28 juin 2023,
Vu l'avis favorable de la commission administration générale et finances, à la majorité, réunie le 7 septembre 2023,

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230913-D_2023_054-DE

Il est proposé de fixer le tarif « forfait électricité forains »

	Forfait électricité
Attractions pour ado et adultes	120,00 €
Manèges enfantins et attractions pour enfants > 100 m²	100,00 €
Manèges enfantins et attractions pour enfants < 100 m²	80,00 €
Petits métiers (barbe à papa et coup de poing)	20,00 €
Baraques foraines (tirs et loteries) + structures gonflables +pêche aux canards	40,00 €
Restauration rapide + baraque à frites+ sandwicheries	20,00 €

Il est proposé également de fixer le tarif « séjour dispositif colos apprenantes » : 65€ (prestation réalisée par le centre de loisirs – dispositif subventionné par la Région académique de la jeunesse)

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le tarif « forfait électricité forains » de la régie de recettes des droits de place et des redevances d'occupation du domaine public de la commune de Nay comme indiqué ci-dessus.

FIXE le tarif du « séjour dispositif colos apprenantes » : 65€

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA